



L'ORDONNANCE DE RÉFORME DES NULLITÉS EN DROIT DES SOCIÉTÉS : UN TEXTE DE RUPTURE ?

jeudi 3 avril 2025
8 h 30 > 12 h 30

Inscription > <https://unifees.u-paris2.fr>



Direction

France DRUMMOND, professeur de droit privé et de sciences criminelles,
Université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris.

- 08 h 30 **Rapport introductif**
Julien GOLDSZLAGIER
Chef du bureau du droit des sociétés et de l'audit, Direction des affaires civiles et du sceau
- 09 h 00 **Nullité de la société et nullité de l'apport**
Edmond SCHLUMBERGER
Professeur de droit privé et de sciences criminelles, École de droit de la Sorbonne
- 09 h 30 **Les causes de nullité des décisions sociales**
Elsa GUEGAN
Professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Poitiers
- 10 h 00 **Les conditions du prononcé de la nullité des décisions sociales**
Caroline COUPET
Professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université Paris-Panthéon-Assas
- 10 h 30 *Discussion et pause*
- 11 h 00 **Les effets de la nullité des décisions sociales**
Patrick SAYER
Président du tribunal des activités économiques de Paris
- 11 h 30 **Le cas particulier de la nullité des augmentations de capital**
Hervé SYNDET
Professeur émérite, Université Paris-Panthéon-Assas
- 12 h 00 **Propos conclusifs**
Alain COURET
Professeur émérite, École de droit de la Sorbonne



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats.
Participation : 150 €. Manifestation gratuite pour les universitaires, magistrats et étudiants.